Préambule

épossédé de sa santé, l'Homme occidental ne connaît plus les fondamentaux nécessaires à son équilibre. Quand son corps est perturbé par des désordres, il fait appel au médecin qui lui prescrit des médicaments. "La guérison est passive et retardée par l'aspect de la maladie subite." (V. DELBECQUE) Comme organisateur de stage de phytothérapie familiale, je pus constater qu'en premier lieu les participants, plus ou moins consciemment, renouaient avec le monde vivant. Quand nous découvrons une plante médicinale dans son milieu, nous commençons à retrouver ce lien perdu avec la plante, la vie et nous-mêmes. Et cela, plus encore si "nous allons à la rencontre de la nature profonde de l'être végétal." (J.W. GOETHE).

La connaissance des plantes médicinales familiales et leurs usages nous impliquent dans la prévention pour l'équilibre de notre santé. L'écoute de notre corps et de ses rythmes émergent, les causes de la maladie sont perçues avec plus de précision et le traitement s'effectue en profondeur. "L'acte volontaire s'ajoute aux remèdes."(V. DELBECQUE).

Aussi nous sommes tous à même de nous rendre à l'officine d'un(e) pharmacien(ne) phytothérapeute, dans l'une des rares herboristeries ou magasins assimilés ou bien chez le médecin qui, dans une médecine intégrée, exerce son art avec talent et humanité.

La phytothérapie familiale veille au quotidien sur la santé de chacun, elle soigne le terrain et les affections courantes. Elle peut aussi intervenir pour des maladies plus graves ou bien en complément des soins conventionnels. Elle est là pour préserver la santé et soigner les maux du quotidien. Cette médecine du quotidien ne doit en rien éclipser la médecine moderne et ses spécialités. La santé n'a pas d'intérêt dans les luttes idéologiques que se livrent les extrémistes de tout bord et la phytothérapie est une thérapeutique parmi les autres.

Ce stage de phytpthérapie familiale pour les débutants est une porte ouverte pour celles et ceux qui veulent se mettre en route. Bon vent à vous sur votre chemin de vie !

Loguivy Plaeraneg, Aodoù an Arvor, le dix-huit mars 2019

Bruno. Barbarin

Atelier phytothérapie familiale

Je vous propose lors de ces deux jours une initiation à la connaissance et à l'utilisation des plantes médicinales locales. Cet atelier est destiné à un public qui souhaite se réapproprier un savoir-faire traditionnel actualisé pour un usage familial.

Le programme de l'atelier

- indications, éventuelles précautions d'emploi, sphère d'action globale pour chacune des plantes étudiées
- principes de base de la cueillette et du séchage
- apprendre à réaliser un séchoir pour les plantes
- réalisation d'un sirop à froid, un sirop à chaud, une alcoolature, un macérât huileux et une pommade
- intérêts de ces différents modes préparation sans oublier les tisanes, les macérations à froid et les décoctions.

Lieux, dates et horaires :

• Le lieux :

Réserve naturelle Paule Lapicque 3 Traoué, 22620 Ploubazlanec

- **Les dates** : les 09 et 10 juillet 2022
- les horaires : de 10h à 17h, une pause de 01 :00 est prévue pour le déjeuner

Matériel personnel à prévoir :

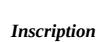
- un essuie-main et un essuie –vaisselle et un chiffon en coton blanc
- un bol en verre ou bien en céramique
- un petit bol en plastique
- une cuillère à soupe et une cuillère à café
- une casserole en inox de qualité ou en émail non ébréché d'un diamètre supérieur de quelques cm à celui du bol en verre
- une petite passoire en inox
- un petit réchaud de camping à gaz
- une petite bouteille d'alcool blanc à 90°
- une paire de petit ciseaux
- un carnet de note et un crayon
- un pique-nique.
- chaussures de petite randonnée
- vêtements de pluie au cas où ...

Le prix :

Le prix est de 135 euros pour les 2 sessions du stage. Il comprend la formation, la matière première nécessaire aux diverses préparations qui seront réalisées (sirop, alcoolature, gel...) ainsi qu'un mémento .

Pour tous autres renseignements, me contacter au :

02 96 22 97 46 du mardi au samedi à partir de 17 : 00



Je m'inscrit au stage phytothérapie familiale 1er cycle aux dates des 09 et 10 juillet 2019 organisé et animé par Bruno Barbarin

En lettre majuscule svp Nom:		
Prénom :		
Adresse :		
Code postal :	Ville :	
Téléphone :		
Adresse courriel (en lettres	s minuscules et bien	visibles svp) :
-	nèque d'un montant (qui sera encaissé des l'enregistrement de 55 euros qui sera encaissé à l'issue
Les chèques sont établis à	l'ordre BRUNO BA	ARBARIN
J'ai bien noté les dates :		et le lieu :
Fait à :	le :	
Signature :		
Inscription et chèques sont Bruno BARBARIN 22t rue de Beg ar Enez Loguivy de la Mer	à envoyer à :	

Bruno Barbarin, Phytothérapie, Diplômé Faculté Paris 13 n°siret 802 192 203 00015 www.crannbeatha.fr

22620 Ploubazlanec

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Article 1 : Acceptation des conditions générales de vente

Le versement de l'acompte vaut pour inscription définitive à l'atelier et implique l'acceptation des conditions générales de vente qui suivent.

Article 2 : Contenu du stage

2.1 Le contenu du stage est décrit dans les fiches de présentation.

Article 3 : Taille du groupe

- 3.1 Certains stages sont organisés compte tenu d'un nombre minimum de participants. Ce nombre varie d'un stage à l'autre et peut être fourni sur simple demande. Si ce nombre n'est pas atteint 10 jours calendaires avant la date prévue pour le stage, il est expressément convenu que Bruno BARBARIN ne serait pas tenu de maintenir le stage. Les sommes encaissées seront restituées aux participants ou reportées sur une autre date.
- 3.2 Si le nombre d'inscriptions était trop élevé pour un stage, Bruno BARBARIN proposera le report sur un autre stage (autres dates). En cas de refus, les sommes encaissées seront intégralement remboursées.

Article 4 : Réservations – Dates

- 4.1 Les réservations sont prises en compte par Bruno BARBARIN dans l'ordre d'arrivée. L'inscription au stage sera confirmée dès réception du paiement de l'acompte.
- 4.2 En cas de non disponibilité, il vous sera proposé des dates ou horaires d'atelier se rapprochant au mieux de votre demande. Pour le cas où cette proposition n'aurait pas votre convenance, les droits d'inscription à l'atelier seront remboursés.

Article 5 : Prix et modalités de paiement

5.1 Un acompte de 55% du prix est à payer au moment de l'inscription de l'atelier. Ce paiement conditionne la validation de l'inscription. Le solde est à verser au matin du premier jour de stage, si ce paiement est prévu par virement bancaire, le participant devra avoir pris en compte le délai bancaire pour que la somme soit belle et bien disponible à la date prévue.

5.2 Les prix indiqués s'entendent hors frais d'hébergement et de restauration. Un forfait est toujours proposé en complément et est à régler séparément au premier jours du stage, tous les détails sont précisés dans les descriptifs des stages.

Article 6: Conditions d'annulation

6.1 Annulation par Bruno Barbarin, Bruno Barbarin pourrait être amené à annuler le stage en cas d'impossibilité physique ou matérielle . Dans cette hypothèse, il remboursera aux stagiaires les sommes versées. Il pourra également proposer de nouvelles dates pour une même activité de valeur équivalente, à l'exclusion de toute indemnité.

6.2 Annulation par le participant – En versant l'acompte, le participant s'engage de manière définitive. Compte tenu du fait que les ateliers sont réalisés par petits groupes, Bruno Barbarin ne peut accepter d'annulation sans conserver de dédommagement. Ainsi, lorsque l'annulation est due au seul fait du stagiaire, quelle qu'en soit la cause, Bruno Barbarin conservera au titre de dédit la somme correspondant à l'acompte par personne et par jour de stage si l'annulation intervient plus de 20 jours avant le début du stage. Si l'annulation intervient à 20 jours ou moins de la date de début du stage, la totalité de la somme est due. Il ne sera dû aucun remboursement si le participant décide d'écourter le stage. Si le participant souhaite reporter son stage à une autre date, il est possible de le faire sans aucune pénalité jusqu'à 30 jours avant la date du stage.

Article 7 : Responsabilités

- 7.1 Responsabilité du participant—En s'inscrivant au stage, le participant reconnaît le faire sous sa pleine et entière responsabilité.
- 7.2 Responsabilité de Bruno Barbarin Bruno Barbarin déclare avoir souscrit une assurance responsabilité civile.

Article 8 : Informatique et Liberté

Conformément à la loi informatique et liberté du 06 janvier 1978, chaque participant est informé que les informations communiquées sur le bulletin d'inscription pourront faire l'objet ultérieurement de traitement automatisé. Le participant est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification sur les renseignements le concernant.

Article 9 : Clause compromissoire

Toutes les contestations qui pourraient naître à l'occasion de l'exécution de la présente convention seront soumises à l'arbitrage. Si l'arbitre ne pouvait accomplir sa mission, il serait remplacé par ordonnance de référé rendue par le Président du Tribunal de Grande Instance de Rennes.